



## Orange oxydation portable et fin de garantie

-----  
Par Visiteur

En décembre 09 j'achete un portable. Juin 2010 il ne fonctionne plus toujours sous garantie je le retourne chez orange via un buraliste qui fait un échange. Je reçois en juillet un avis me signalant que je dois 125 euros car le portable est oxydé et la garantie ne fonctionne pas. Je ne suis pas d'accord car mon portable n'a jamais pris l'eau et surtout je n'ai jamais eu de devis me signalant qu'éventuellement je payerais cette somme. Et si dans 6 mois mon nouveau portable tombe ne panne je repayerais à nouveau 125 euros ? Y a t il possibilité de contester cette facture ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

en décembre 09 j'achete un portable. Juin 2010 il ne fonctionne plus toujours sous garantie je le retourne chez orange via un buraliste qui fait un échange. Je reçois en juillet un avis me signalant que je dois 125 euros car le portable est oxydé et la garantie ne fonctionne pas. Je ne suis pas d'accord car mon portable n'a jamais pris l'eau et surtout je n'ai jamais eu de devis me signalant qu'éventuellement je payerais cette somme. Et si dans 6 mois mon nouveau portable tombe ne panne je repayerais à nouveau 125 euros ? Y a t il possibilité de contester cette facture ?

Mais ils l'ont réparé le portable ou bien vont-ils le changer?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Ils me l'ont juste échangé

Quand j'ai téléphoné à orange pour dire que mon portable ne fonctionnait plus qu'il était encore sous garantie, ils m'ont donné un numéro, m'ont donné une adresse de buraliste (la plus pret de chez moi) et m'ont dit de rapporter mon portable avec batterie et cable et qu'il serait échangé. Ce que j'ai fait. Jamais ils m'ont signalé qu'il y aurait un payement à effectuer.

-----  
Par Visiteur

Toujours pas de réponse de votre part Que faut-il que je fasse ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Quand j'ai téléphoné à orange pour dire que mon portable ne fonctionnait plus qu'il était encore sous garantie, ils m'ont donné un numéro, m'ont donné une adresse de buraliste (la plus pret de chez moi) et m'ont dit de rapporter mon portable avec batterie et cable et qu'il serait échangé. Ce que j'ai fait. Jamais ils m'ont signalé qu'il y aurait un payement à effectuer.

Dans ce cas, vous pouvez tout à fait demander à récupérer votre ancien portable pour le faire expertiser; Mais d'une part, il est possible que votre opérateur ne les conserve pas (bien qu'il le devrait) et d'autre part, le coût de l'expertise sera supérieur au prix du téléphone..

Il n'y a donc pas vraiment de solution efficace dans ce genre de situation si ce n'est de demander un geste commercial à valoir sur la prochaine facture.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Est ce que je ne peux pas faire valoir qu'ils ne m'ont jamais fait passer de devis sur la réparation. Il faut savoir que ce téléphone n'a couté que 50 euros et qu'ils m'en demandent 125.85 euros. Si par exemple dans 3 mois je me retrouve dans la meme situtation que faudrait-il que je fasse ?  
Merci d'avance

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

est ce que je ne peux pas faire valoir qu'ils ne m'ont jamais fait passer de devis sur la réparation.

Si le portable a été remplacé, c'est bien qu'à mon avis, il n'a jamais été et ne sera jamais réparé. Rare sont les réparations sur des téléphones portables. A la question de savoir si on aurait du vous prévenir que le nouveau téléphone serait payant, la réponse est oui, c'est certain.

Mais le problème est que maintenant que le téléphone a été remplacée, je vois guère de solution efficace qui vous permettrait d'obtenir la gratuité du nouveau téléphone. Mais un geste commercial reste bien évidemment toujours possible.

Si par exemple dans 3 mois je me retrouve dans la meme situtation que faudrait-il que je fasse ?

Vous le renvoyez mais ne reprenez pas de téléphone ou en tout cas, choisissez-en un qui vous convient.

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

A votre avis tous courriers fait avec l'opérateur Orange doit-il être fait par LRAR ?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

A votre avis tous courriers fait avec l'opérateur Orange doit-il être fait par LRAR ?

Franchement non. Cela coute cher et même si je n'apprécie particulièrement Orange, je dois dire qu'ils ne font rarement des arnaques sur ce point là en particulier.

Très cordialement.